

Évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie industriel

Faculté des sciences et de génie

Conseil universitaire du 4 novembre 2025

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en génie industriel (B. Ing.) est rattaché à la Faculté des sciences et de génie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de génie mécanique et de génie industriel.

Le génie industriel s'intéresse à l'amélioration et à l'optimisation des systèmes en industrie et dans le milieu des services. Le baccalauréat en génie industriel donne accès à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ).

Le baccalauréat en génie industriel compte 120 crédits. Il a été créé en 2006 (CU-2006-83) et est offert depuis la session d'automne 2010. À la session d'hiver 2025, le programme comptait 168 personnes. Il fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique, la dernière remontant à 2016 (CU-2016-104).

Comme le programme est soumis à un organisme d'agrément externe, soit le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), son évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément, en considérant le dossier soumis au BCAPG ainsi que les résultats de l'agrément. Dans le cadre de cet agrément, le dossier d'autoévaluation a été déposé en septembre 2023 auprès du BCAPG et la visite d'évaluation a eu lieu du 26 au 28 novembre 2023. En juin 2024, le BCAPG a octroyé au programme de baccalauréat en génie industriel l'agrément pour une durée de six ans, en l'occurrence jusqu'en juin 2030. Par la suite, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes a réalisé, durant l'automne 2024 et l'hiver 2025, quatre consultations auprès des personnes concernées par le programme. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est ensuite réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat en génie industriel est pertinent et de qualité. Parmi les principales forces du programme, le CIEP note les compétences et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant, de même que la diversité des expertises des membres du corps professoral. Le programme se distingue par son caractère multidisciplinaire, la qualité de l'enseignement et des stages, le haut taux d'emploi des personnes diplômées et leur accès à l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Le CIEP a également formulé quelques recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Parmi les principales recommandations, il conviendra de s'assurer que le programme couvre et intègre bien les secteurs importants et en émergence, particulièrement l'intelligence artificielle, et soit conforme au Règlement des études.

¹. https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_evaluation_periodique_programmes_de_formation_UL.pdf

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- Les compétences et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant;
- La diversité des expertises des membres du corps professoral;
- Le haut taux d'emploi des personnes diplômées;
- L'accès à l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- La qualité de l'enseignement;
- Le caractère multidisciplinaire du programme;
- La présence de nombreux centres, groupes et laboratoires de recherche dans le domaine;
- La qualité et la pertinence des stages ainsi que les liens avec les partenaires du milieu industriel.

RECOMMANDATIONS²

- R2** Que l'on s'assure que le programme couvre et intègre bien les secteurs importants et en émergence, particulièrement celui de l'intelligence artificielle.
- R3** Que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont suffisamment exposées à du matériel industriel réel et formées en conséquence en santé et sécurité au travail.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R1** Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.
- R4** Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

Suggestions

- S1** Que l'on évalue la possibilité de bonifier la reconnaissance des acquis scolaires.
- S2** Que l'on s'assure de limiter la redondance de contenu entre les cours du programme.
- S3** Que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont bien informées pour leur choix de cours.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

**Évaluation périodique du programme de
Baccalauréat en génie industriel**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté des sciences et de génie

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

8 octobre 2025



1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences et de génie a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

2. Présentation de la discipline, du programme et des perspectives de développement

Le programme de baccalauréat en génie industriel de l'Université Laval vise à former des personnes étudiantes aptes à assurer la compétitivité, la sécurité, la qualité et l'innovation au sein des organisations, tout en maîtrisant bien les outils nécessaires pour tenir compte des réalités et des besoins sociaux, environnementaux et économiques des acteurs de la chaîne de valeur. Il repose ainsi sur des bases solides orientées vers les besoins actuels des organisations et bénéficie de l'expertise de trois grandes facultés pour fournir un environnement d'apprentissage unique et pluridisciplinaire : la Faculté des sciences et de génie, la Faculté des sciences de l'administration et la Faculté des sciences sociales. Le programme a été mis sur pied dans une logique de « chaîne de valeur durable ». Les personnes étudiantes sont ainsi amenées à réfléchir non seulement à l'importance d'optimiser et d'améliorer les façons de faire de l'organisation, mais aussi aux pratiques et aux processus d'affaires liés aux fournisseurs, aux distributeurs et aux clients. Elles ont de plus à intégrer au sein de leur réflexion une analyse critique du cycle de vie du produit afin de mieux comprendre l'impact des activités du réseau sur l'environnement et la société.

Le programme de baccalauréat en génie industriel comporte cinq concentrations permettant à la personne étudiante d'approfondir ses connaissances dans une facette particulière du domaine :

- La concentration portant sur la ***chaîne logistique et les réseaux de création de valeur*** vise à amener la personne étudiante à approfondir et à maîtriser les concepts, les techniques et les outils indispensables à la conception et au pilotage des réseaux d'entreprises, de la gestion de la demande en passant par l'optimisation de l'entreposage jusqu'aux techniques d'amélioration de l'approvisionnement. Cette concentration mise sur le regroupement de différentes expertises clés dans les domaines du management, de la gestion des opérations, des systèmes d'information, de la recherche opérationnelle et de la gestion du changement.
- Le génie industriel est par ailleurs une discipline appelée à jouer un rôle de liaison entre les sources d'information et l'utilisation finale des systèmes. La discipline implique de pouvoir être en mesure de bien identifier les besoins d'informatisation d'une organisation, d'assurer une exploitation efficace des technologies disponibles et de permettre une bonne intégration des systèmes. L'objectif de la concentration ***Ingénierie de l'informatisation des systèmes d'entreprises*** est donc de donner aux personnes étudiantes une solide expertise au niveau de la sélection, de l'exploitation, de l'adaptation et du développement des composantes logicielles des systèmes d'information.
- Le génie industriel est également une profession qui repose parfois sur du travail plus « terrain ». Il devient alors nécessaire d'être apte à optimiser et à maintenir les processus de fabrication, d'entreposage, de distribution et de stockage d'une organisation, tout en ayant une connaissance

pointue des façons de faire, outils et méthodes typiques d'un environnement industriel. C'est pourquoi la concentration ***productique et distributique*** a été mise sur pied pour donner un caractère plus « fabrication » à la formation.

- La concentration ***Ingénierie en intelligence numérique des systèmes*** a été ajoutée récemment, suite aux besoins exprimés par les employeurs. Elle fait appel à l'analyse des nombreuses données capturées par les organisations dans le but de guider la prise de décisions dans un monde connecté. Elle englobe plus particulièrement des cours de statistiques, de traitement et de simulation de données, de même que des cours abordant les notions d'industrie 4.0.
- Pour les personnes étudiantes passionnées par tous ces grands domaines, il devient aussi possible d'opter pour la concentration ***Approche généraliste***. Celle-ci permet de sélectionner des cours dans chacune des concentrations, couvrant ainsi différentes facettes du génie industriel.

Le programme de baccalauréat en génie industriel comporte par ailleurs deux profils, le profil international et le profil entrepreneurial. Finalement, certaines personnes étudiantes se montrent rapidement intéressées par la recherche ou la poursuite au MBA durant leur parcours au premier cycle. Le passage intégré vers la maîtrise a donc été développé pour la maîtrise en génie mécanique - avec mémoire, la maîtrise en administration des affaires, la maîtrise en sciences de l'administration - opérations et systèmes de décision - avec mémoire, la maîtrise en informatique - intelligence artificielle de même que la maîtrise en informatique.

Depuis son lancement à l'automne 2010, le programme a apporté certains changements dans une logique de proactivité et d'amélioration continue, tels que la révision et la bonification des concentrations, la création des profils et du passage intégré, l'ajout de travaux pratiques et de projets pour quelques cours phares du programme, le changement dans la séquence de cours, la création d'un laboratoire informatique et l'embauche d'une chargée d'enseignement pour supporter les activités de formation et assister la direction de programme. Ces changements ont été apportés suite à de nombreuses rencontres en comité de programme et quelques rencontres en comité de suivi en amélioration continue (SAM) auxquelles participaient des personnes représentant les personnes étudiantes du programme, des membres du corps professoral des facultés impliquées dans le programme et des industriels (pour le comité SAM). Tous ces acteurs ont ainsi pu partager leur vision au fur et à mesure de l'avancement du programme, ce qui a contribué à maintenir une offre de cours actuelle, garante d'avenir.

La direction de programme reste à l'écoute de l'industrie, que ce soit par des rencontres dans le milieu, les commentaires des personnes étudiantes et des employeurs dans les rapports de stage, ainsi que ceux du sondage auprès des personnes diplômées du baccalauréat et les membres du comité d'amélioration continue. On note d'ailleurs un intérêt présentement pour l'optimisation des façons de faire, que ce soit avec des approches LEAN, l'automatisation ou encore l'intégration d'outils basés sur l'intelligence artificielle. En ce sens, plusieurs projets d'amélioration de la formation sont proposés dans ce plan d'action. La direction de programme poursuivra sa réflexion avec les parties prenantes afin de bonifier le programme pour que les personnes diplômées puissent répondre aux besoins évolutifs de l'industrie.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.

A- 1.1. Réviser les objectifs du programme de baccalauréat afin d'intégrer les compétences générales du baccalauréat de premier cycle (article 2.11 du Règlement des études) de même que celles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)

Résultats escomptés : Cette révision des objectifs du programme devrait mettre davantage en lumière les compétences acquises par les personnes diplômées du programme et respecter l'article 2.11.

A- 1.2. Réviser la structure du programme afin que les personnes étudiantes puissent développer les compétences générales de premier cycle de l'article 2.11

Précisions : Le programme est continuellement ajusté afin de garantir que les personnes diplômées possèdent les 12 *qualités requises des diplômés* de la norme 3.1 d'Ingénieurs Canada. Ces 12 qualités correspondent en grande partie aux compétences générales de premier cycle (article 2.11), à l'exception de la compétence e) qui a trait à *l'intégration des dimensions interculturelles et internationales* et la compétence j) portant sur la maîtrise d'une deuxième langue.

La maîtrise d'une deuxième langue est déjà intégrée au programme. Toutefois, l'exigence selon laquelle cette langue doit être le français pour les non-francophones sera désormais clairement explicitée comme condition d'obtention du diplôme.

Comme pour les 12 *qualités requises des diplômés*, le comité SAM du programme procédera à une analyse pour déterminer si les diplômés acquièrent effectivement la compétence suivante : « *enrichir ses savoirs, méthodes et pratiques en y intégrant [...] des dimensions interculturelles et internationales* ». Si des lacunes sont identifiées, le comité SAM proposera des ajustements au programme. Il définira également les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de cette compétence.

Résultats escomptés : La nouvelle structure du programme devrait permettre à toutes les personnes étudiantes d'acquérir les compétences exigées par le Règlement des études et le BCAPG.

A- 1.3. Intégrer un cours au choix de 3 crédits dans le cheminement régulier du programme

Précisions : Le comité de programme s'est déjà penché sur la question et propose de réduire les concentrations à 12 crédits de cours à option afin que les personnes étudiantes puissent suivre un cours de 3 crédits de leur choix.

Résultats escomptés : Respecter l'exigence d'un minimum de 3 crédits de cours au choix de l'article 2.12 du Règlement des études. L'objectif est de permettre aux personnes étudiantes d'élargir leurs horizons en explorant d'autres domaines du savoir.

R2 - Que l'on s'assure que le programme couvre et intègre bien les secteurs importants et en émergence, particulièrement celui de l'intelligence artificielle.

A- 2.1. Intégrer une formation obligatoire sur l'utilisation personnelle d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative en début de parcours

Précisions : L'enseignante du cours GSC-1000 *Méthodologie de design en ingénierie* collabore présentement avec un conseiller de la Bibliothèque afin de développer et d'intégrer un atelier de formation sur l'utilisation personnelle d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative dans le cadre du cours. Ce cours obligatoire est en début de parcours pour neuf programmes, dont le baccalauréat en génie industriel, et la formation ainsi ajoutée pourra répondre aux besoins de plusieurs programmes simultanément.

Résultats escomptés : Sensibiliser les personnes étudiantes à l'utilisation responsable et réfléchie de l'IA générative dans le cadre de leurs études et de leurs stages.

Indicateur : Augmentation du nombre de projets, travaux ou stages dans lesquels les personnes étudiantes démontrent l'usage réfléchi et éthique de l'IA générative, validé par le corps enseignant ou par les superviseurs.

A- 2.2. Intégrer l'utilisation d'outils d'IA pour le génie industriel dans le cadre de certains cours obligatoires du baccalauréat

Précisions : Des discussions ont déjà débuté au sein du comité de programme et du comité SAM pour identifier des cours propices à l'intégration de ces outils. Par exemple, les personnes enseignantes du cours GSO-3105 *Opérations et logistique à l'ère de l'industrie 4.0* développent actuellement un robot conversationnel qui sera utilisé dans le cadre du cours. Les échanges avec les personnes enseignantes du programme se poursuivront à l'automne afin de cibler des cours à l'intérieur desquels le recours à des outils IA pourrait être approprié. Ensuite, la direction de programme communiquera avec les personnes enseignantes de ces cours et assurera un suivi pour la mise en œuvre de cette action.

Résultats escomptés : Permettre aux personnes étudiantes de maîtriser l'utilisation de l'IA dans des applications spécifiques au génie industriel.

Indicateur : Augmentation du pourcentage de personnes étudiantes ayant utilisé les outils d'IA dans le cadre des cours et des projets. Une hausse du taux de placement ainsi qu'une amélioration de la satisfaction des employeurs sont également attendues.

R3 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont suffisamment exposées à du matériel industriel réel et formées en conséquence en santé et sécurité au travail.

A- 3.1. Intégrer, dans les cours obligatoires du baccalauréat, une exposition directe des personnes étudiantes à du matériel industriel réel

Précisions : Quelques cours obligatoires ont déjà intégré l'exposition à du matériel industriel par l'ajout de visites d'usines ou de projets réalisés sur du matériel industriel. D'autres initiatives sont en cours pour renforcer cette intégration, notamment en encourageant l'utilisation du FabLab, un laboratoire du Département de génie mécanique et de génie industriel accessible en libre accès. De plus, le Département prévoit l'ajout d'un laboratoire expérimentiel entièrement dédié aux personnes étudiantes en génie industriel, ainsi que la modernisation d'un laboratoire d'automatisation, qui pourront tous deux être utilisés dans le cadre de cours.

Résultats escomptés : Permettre aux personnes étudiantes d'être exposées à du matériel industriel réel tout au long de leur baccalauréat.

Indicateur : Hausse du taux de satisfaction des personnes étudiantes quant à la manipulation de matériel industriel. De plus, on devrait être en mesure d'observer une plus grande maîtrise dans l'exploitation du matériel industriel dans les cours de projets et dans les stages.

A- 3.2. Offrir le cours de santé et sécurité plus tôt dans le parcours, puis approfondir ces notions dans un cours obligatoire subséquent

Précisions : Les personnes étudiantes peuvent déjà compter sur une formation de base en santé et en sécurité du travail grâce à la réalisation d'un cours obligatoire inclus dans le programme (MED-1100 ou RLT-2002). Il est toutefois prévu de cibler un cours obligatoire, par exemple GIN-3220 *Analyse des risques, fiabilité et maintenance*, afin de permettre d'approfondir ces notions en fonction des applications propres au génie industriel, de même que d'offrir le cours en santé et sécurité plus tôt dans le cheminement.

Résultats escomptés : Permettre aux personnes étudiantes de mieux saisir le matériel industriel et les processus réels requis pour respecter les normes en matière de santé et de sécurité au travail.

Indicateur : Hausse du pourcentage des personnes étudiantes appliquant correctement les procédures de sécurité lors des exercices pratiques et des projets. On s'attend également à une plus grande appréciation de la part des employeurs les accueillant en stage.

R4 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

A- 4.1. Préciser la composition du comité de programme afin de respecter le Règlement des études ainsi que les normes d'agrément des programmes de génie

Précisions : Pour répondre à la recommandation du CIEP tout en respectant les normes d'agrément des programmes de génie, la direction de programme propose que le Conseil facultaire adopte la composition suivante pour son comité de programme, soit la directrice ou le directeur de programme, deux professeures ou professeurs participant au programme, titulaires d'un permis d'exercice d'ingénieur valide au Canada, une professeure ou un professeur participant au programme, non titulaire d'un permis d'exercice d'ingénieur valide au Canada, une chargée ou un chargé de cours ou d'enseignement, titulaire d'un permis d'exercice d'ingénieur valide au Canada et quatre personnes étudiantes inscrites au programme. La direction de programme s'assurera également que les trois facultés participantes au programme soient représentées dans la sélection des professeures et professeurs.

Résultats escomptés : Assurer une représentativité équilibrée des trois facultés impliquées dans le programme, tout en respectant les articles 1.35 et 1.36 du Règlement des études ainsi que les normes d'agrément des programmes de génie.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS].

S1 - Que l'on évalue la possibilité de bonifier la reconnaissance des acquis scolaires.

AS-1.1. Bonifier la reconnaissance des acquis scolaires tout en respectant les normes d'agrément des programmes de génie

Précisions : La direction de programme entreprendra une analyse des programmes techniques liés au génie industriel afin d'évaluer la possibilité de bonifier la reconnaissance de cours et d'ajouter des passerelles, tout en respectant les normes d'agrément d'Ingénieurs Canada.

Résultats escomptés : Offrir un avantage intéressant à une personne étudiante qui souhaite poursuivre ses études après avoir complété une technique en génie industriel.

Indicateur : Housse du taux de satisfaction des personnes étudiantes sur cet aspect ainsi qu'une augmentation du taux d'inscription, en particulier parmi les personnes issues de programmes techniques.

S2 - Que l'on s'assure de limiter la redondance de contenu entre les cours du programme.

AS-2.1. Identifier et réduire les redondances de contenu entre les cours du programme

Précisions : Le programme en génie industriel s'appuie sur l'expertise de trois facultés pour intégrer les sciences du génie, de l'administration et humaines. Cette interdisciplinarité entraîne toutefois le partage de cours avec d'autres programmes, ce qui peut occasionner des chevauchements de contenus. Depuis ses débuts, le comité de programme demeure à l'écoute des personnes étudiantes et intervient auprès des personnes enseignantes concernées lorsque des redondances sont signalées.

Dès l'automne, la direction de programme adoptera une approche plus proactive en embauchant une personne-ressource chargée d'analyser les plans de cours. Cette analyse permettra de cartographier la progression des apprentissages et d'identifier les redondances non essentielles. En cas de redondance dans les cours obligatoires, une rencontre sera organisée avec les personnes enseignantes concernées pour ajuster la répartition des contenus. Les directions de programme impliquées seront également invitées si les cours sont offerts dans leurs programmes. Pour les cours à option, des règles pourraient être ajoutées aux concentrations afin d'éviter le choix de cours trop similaires.

Résultats escomptés : Favoriser un cheminement académique plus fluide, avec moins de redondances.

Indicateur : Housse du taux de satisfaction des personnes étudiantes sur cet aspect.

S3 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont bien informées pour leur choix de cours.

AS-3.1. Diversifier les méthodes (ex. activité d'accueil, site programme, interventions en classe, midi-conférence) pour informer les personnes étudiantes sur les choix de cours, le cheminement, les concentrations et les programmes de cycles supérieurs

Précisions : Depuis quelques années, la direction de programme organise une activité d'accueil à l'automne, dans le cadre du cours obligatoire GIN-1500 *Structure et organisation des entreprises*, destinée aux nouvelles personnes étudiantes. La direction de programme y décrit la structure du programme et le site Web dédié, qui regroupe l'information essentielle pour la poursuite des études. En complément,

toutes les personnes étudiantes sont invitées à un midi-conférence présentant les concentrations, les profils et les passages intégrés possibles, afin de les aider à faire des choix de cours éclairés.

À court terme, le programme prévoit ajouter une présentation au début de la session d'hiver de la première année, ainsi qu'au début de l'automne de la deuxième année. Ces présentations reprendront les aspects abordés lors de l'activité d'accueil tenue à l'automne de la première année. De plus, la direction de programme organisera un midi-causerie d'accueil au début de la session d'hiver pour les personnes étudiantes commençant le baccalauréat à ce moment. Cette activité visera à leur transmettre les mêmes informations que celles présentées dans le cours GIN-1500 à l'automne suivant, tout en leur offrant un espace pour poser leurs questions.

Résultats escomptés : Mieux guider et encadrer les personnes étudiantes afin de faciliter leur choix de cours, éviter des mauvais choix qui pourraient rallonger leurs études et ainsi favoriser leur réussite académique.

Indicateur : Housse du taux de satisfaction des personnes étudiantes, diminution du nombre d'abandons dans le programme et diminution du nombre de personnes diplômées avec un parcours de plus de huit sessions.

5. Remerciements

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie tient à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé à cet important exercice d'évaluation périodique du programme, notamment M. Yves St-Amant, directeur du Département, M. Mustapha Nour El Fath, directeur par intérim du programme, M. Yvan Maciel, directeur actuel du programme et Mme Caroline Cloutier, chargée d'enseignement et répondante de programme. Il salue également le travail de tous les artisans du Département de génie mécanique impliqués, soit dans le processus d'évaluation, soit dans l'offre du programme d'études en génie industriel.

Stéphane Boudreau
Faculté des sciences et de génie

6. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats Si en cours : précisez les raisons Si abandonnée : indiquez les raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.						
A-1.1.	Réviser les objectifs du programme de baccalauréat afin d'intégrer les compétences générales du baccalauréat de premier cycle (article 2.11 du Règlement des études) de même que celles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG).	H26	Comité de programme et Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Réviser la structure du programme afin que les personnes étudiantes puissent développer les compétences générales de premier cycle de l'article 2.11.	H26	Comité de programme et Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.3.	Intégrer un cours au choix de 3 crédits dans le cheminement régulier du programme.	H26	Comité de programme et Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on s'assure que le programme couvre et intègre bien les secteurs importants et en émergence, particulièrement celui de l'intelligence artificielle.						
A-2.1.	Intégrer une formation obligatoire sur l'utilisation personnelle d'outils d'IA générative en début de parcours académique.	A25	Direction de programme, chargée d'enseignement			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Intégrer l'utilisation d'outils d'IA pour le génie industriel dans le cadre de certains cours obligatoires du baccalauréat.	A27	Direction de programme, enseignants et enseignantes des cours visés			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont suffisamment exposées à du matériel industriel réel et formées en conséquence en santé et sécurité au travail.						
A-3.1.	Intégrer, dans les cours obligatoires du baccalauréat, une exposition directe des personnes étudiantes à du matériel industriel réel.	A24 – en continu	Direction de programme, direction du Département, enseignants et enseignantes des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Offrir le cours de santé et sécurité plus tôt dans le parcours, puis approfondir ces notions dans un cours obligatoire subséquent.	A27	Direction de programme, enseignant du cours ciblé, responsable SST du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
R4 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.						
A-4.1.	Modifier la composition du comité de programme afin de respecter le Règlement des études.	H26	Conseil facultaire			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats Si en cours : précisez les raisons Si abandonnée : indiquez les raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
S1 - Que l'on évalue la possibilité de bonifier la reconnaissance des acquis scolaires.						
AS-1.1.	Bonifier la reconnaissance des acquis scolaires tout en respectant les normes d'agrément des programmes de génie.	A26	Direction de programme, gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on s'assure de limiter la redondance de contenu entre les cours du programme.						
AS-2.1.	Identifier et réduire les redondances de contenu entre les cours du programme.	H28	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont bien informées pour leur choix de cours.						
AS-3.1.	Diversifier les méthodes pour informer les personnes étudiantes sur les choix de cours, le cheminement, les concentrations et les programmes de cycles supérieurs.	A24 – en continu	Direction de programme, chargée d'enseignement du programme			RÉSERVÉ AU CISPAD